



APE - FICHE D'INSCRIPTION KARATE 2018-2019

Association indépendante et apolitique, se voulant proche des parents, l'A.P.E. :

- Vous représente auprès de l'école
- Finance des événements pour les enfants: lâcher de ballons, spectacle de Noël, sorties...
- Organise des activités extrascolaires :

Ouverts uniquement aux enfants de **moyenne et grande section**, les cours de Karaté sont assurés par **Raymond Boussard**, Président du club Kamaé. Raymond a formé de talentueux compétiteurs médaillés dans toutes les catégories d'âge : poussins, pupilles, benjamins, minimes et cadets.

Pour le bon déroulement du cours, il est nécessaire qu'un parent référent soit présent en début et en fin de cours pour habiller et déshabiller l'enfant.

Je soussigné(e) Nom et Prénom

Téléphone

E-mail (en majuscule)

Inscrit mon enfant :

Nom et Prénom

Classe Date de naissance.....

Karaté le mardi de 16h40 à 17h40 : cours pour les **moyennes sections** – 260 euros

Karaté le vendredi de 16h 40 à 17h40: cours pour les **grandes sections** - 260 euros

J'ai déjà versé la cotisation APE

Je n'ai pas réglé la cotisation APE, j'adhère - 20 euros (une cotisation obligatoire par famille quel que soit le nombre d'enfants)

Je fais un don à l'APE pour soutenir ses actions auprès des enfants et des familles en difficulté euros

TOTAL REGLEMENT :euros (chèque à l'ordre de l'APE Gustave Zédé ou espèces)

Règlement obligatoire à l'inscription par chèque (pas d'inscription prise en compte sans chèque, mais les chèques ne seront encaissés qu'au début du mois de novembre afin de laisser une période d'essai aux enfants). Possibilité de paiement en plusieurs fois et TARIF REDUIT POSSIBLE (en fonction des tarifs de cantine).

Les inscriptions doivent être déposées dans la boîte aux lettres APE située dans le hall de l'école en précisant sur l'enveloppe l'activité choisie.

Attention, afin de ne pas charger les cours, le nombre de places est volontairement limité à 12 enfants par cours, les places étant attribuées par ordre de réception des bulletins.

Les inscriptions doivent être déposées dans la boîte aux lettres APE située dans le hall de l'école

Les activités débuteront le premier mardi d'octobre et se termineront le dernier mardi de juin.

Pour toute question sur l'activité Karaté : Laura MORISI **Lcmorisi0703@gmail.com**